

MAPRIMERÉNOV' RÉNOVATION PAR GESTE

Quelles conditions pour avoir l'aide ?

PRINCIPES CLÉS :

- Aide forfaitaire par geste
- Accessible aux très modestes, modestes et intermédiaires

LES CONDITIONS ET SPÉCIFICITÉS DE L'AIDE :

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale et construit depuis plus de 15 ans.
- Pas d'obligation de remplacer son chauffage décarboné
- Possibilité d'y ajouter un geste d'isolation, ventilation ou audit
- Appartement : pas d'obligation de changement de chauffage ou d'étiquette d'origine
- Possibilité de fournir un compromis de vente lors du dépôt d'une demande de prime

PLUS D'INFORMATIONS :

- [Les aides financières en 2025 de l'Anah](#)



Plus d'informations
sur le guide officiel
des aides 2025

MAPRIMERÉNOV' RÉNOVATION PAR GESTE

Les plafonds de ressources 2025



maprimerénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Nombre De personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes (bleu)	Ménages aux revenus modestes (jaune)	Ménages aux revenus intermédiaires (violet)	Ménages aux revenus supérieurs (rose)
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
Par personne supplémentaires	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254	+ 9 254 €

MAPRIMERÉNOV' RÉNOVATION PAR GESTE



Équipements et matériaux éligibles	Ressources très modestes	Ressources modestes	Ressources intermédiaires	Ressources supérieures
Chauffage et ECS				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solارothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9 000 €	8 000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Chauffage solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	12 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 500 €	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1250 €	1 000 €	500 €	non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1500 €	1 200 €	750 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3 750 €	3 150 €	1 400 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	5 000 €	3 850 €	2 000 €	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	2 500 €	2 000 €	750 €	non éligible
Isolation				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m ²)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	non éligible
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des toitures-terrasses	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	non éligible
Autres travaux				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	non éligible
Dépasse de cuve à fioul	1200 €	800 €	400 €	non éligible
VMC double flux (conditionnée à la réalisation d'un geste d'isolation thermique)	2 500 €	2 000 €	1 500 €	non éligible